

ASSOCIATION RÉGIONALE DE BADMINTON DE LA CÔTE-NORD

TOURNOIS DU CIRCUIT BLACK KNIGHT

LIVRE DES RÈGLEMENTS 2009-2010

VERSION 2009-11-03

Définitions.....	2
Article 1 : Règlements généraux	3
Article 2 : Classes des tournois	4
Article 3 : Volants utilisés.....	5
Article 4 : Date limite d'inscription.....	6
Article 5 : Coût d'inscription	7
Article 6 : Déroulement du tournoi	8
Article 7 : Déroulement des rencontres	9
Article 8 : Appel des parties.....	10
Article 9 : Habillement.....	11
Article 10 : Comportement.....	12
Article 11 : Classement des participants dans un pool	13
Article 12 : Participation aux finales.....	14
Article 13 : Contribution a l'ARBCN	16
Article 14 : Prix aux gagnants.....	17

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Définitions

- L'ARBCN désigne l'association régionale de badminton Côte-nord
- La classe détermine le niveau à lequel appartient le joueur.
- L'épreuve désigne le simple masculin ou féminin, le double masculin ou féminin ainsi que le mixte.
- L'inscription désigne la classe et la catégorie spécifique à laquelle un athlète peut être inscrit.
- L'athlète désigne toute personne inscrite à une épreuve.
- Le participant désigne l'équipe ou l'athlète inscrit à une épreuve.
- Une manche représente une série de points permettant de déterminer un gagnant.
- Une partie représente un ensemble de plusieurs manches.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 1 : Règlements généraux

- 1.1 Les tournois qui sont chapeautés par l'ARBCN sont couverts par les règlements de l'association provinciale de badminton du Québec, Badminton Québec, ainsi que par le présent manuel. Le présent manuel a cependant préséance sur les règlements de Badminton Québec.
- 1.2 Toute situation litigieuse qui n'est pas couverte ni par le livre des règlements de Badminton Québec ni par le présent manuel sera réglé à la discrétion de l'arbitre en chef.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 2 : Classes des tournois

- 2.1 Les classes qui sont reconnus dans les tournois de l'ARBCN sont énumérées ci dessous par ordre de force décroissante:
 - 2.1.1 Classe A
 - 2.1.2 Classe B
 - 2.1.3 Classe C
 - 2.1.4 Classe D
 - 2.1.5 Classe 13 ans et moins (Classe E)
 - 2.1.6 Classe Pee-Wee (Moustiques)
- 2.2 Sauf si mentionnées, tous les règlements mentionnés dans le présent document s'appliquent à toutes les classes énumérées ci-dessus.
- 2.3 Chaque athlète décide de la classe à laquelle il désire participer aux tournois. S'il juge que l'athlète est de calibre supérieur à la classe à laquelle il appartient, le comité de classement nommé par les membres de l'ARBCN peut décider de reclasser l'athlète dans une classe supérieure. Ces décisions sont sans appel et doivent être mises en application dans les plus brefs délais.
- 2.4 Un athlète ne peut revenir à une classe inférieure sans l'autorisation du comité de classement.
- 2.5 **§** Seuls les joueurs ayant 13 ans et moins au moment de la date de fin du tournoi peuvent s'inscrire dans la classe 13 ans et moins. Il n'est cependant pas exclu qu'un joueur ayant 13 ans ou moins puisse s'inscrire dans une catégorie supérieure si son calibre de jeu le permet.
- 2.6 Seuls les joueurs de niveau primaire peuvent s'inscrire dans la classe Pee-Wee. Il n'est cependant pas exclu qu'un joueur de la classe Pee-Wee puisse s'inscrire dans une classe supérieure si son calibre de jeu le permet.
- 2.7 **§** La classe dans laquelle l'athlète joue son simple détermine sa classe lors de l'inscription.
- 2.8 Il n'est pas permis à un athlète de jouer une épreuve dans une classe inférieure à celle dans laquelle il est classé.
- 2.9 Un athlète peut, s'il le désire, se surclasser d'une seule classe dans une ou plusieurs épreuves. Par exemple : un joueur de C peut se surclasser pour jouer une épreuve de double B, mais ne peut en aucun cas jouer dans le A.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 3 : Volants utilisés

- 3.1 Les volants utilisés lors des épreuves de A et de B sont les volants de plume Black Knight.
- 3.2 Les volants utilisés lors des épreuves du C, du D, 13 ans et moins et Pee-Wee sont les volants de nylon Black Knight.
- 3.3 La couleur des volants est laissée à la discrétion du comité organisateur.
- 3.4 Il est de la responsabilité du comité organisateur de fournir les volants lors de toutes les rencontres du tournoi, y compris durant les demi-finales et les finales.
- 3.5 Le comité organisateur fournira un minimum de deux volants de plume pour chacune des rencontres de A et de B, y compris durant les demi-finales et les finales. Les autres volants seront fournis par les participants si ceci devait s'avérer nécessaire.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 4 : Date limite d'inscription

- 4.1 § La date limite d'inscription est fixée au vendredi à minuit de la semaine précédant le tournoi. Toutes les inscriptions doivent avoir été transmises au comité organisateur et au directeur technique pour la conception des chartes du tournoi.
- 4.2 § Passée la date limite d'inscription, aucune inscription ne sera acceptée si les chartes ont été remises à l'arbitre en chef.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 5 : Coût d'inscription

- 5.1 **§** Le coût d'inscription aux tournois de l'ARBCN est fixé de la manière suivante, le montant le plus élevé sera considéré, selon l'inscription du participant :
- 5.1.1 Étudiant (17 ans et moins; âgé de 23 ans et moins, sur présentation d'une carte étudiante) :
- 5.1.1.1 Deux (2) épreuves et plus à la plume..... 30\$
 - 5.1.1.2 Une (1) épreuve à la plume 20\$
 - 5.1.1.3 Deux (2) épreuves et plus au plastique 20\$
 - 5.1.1.4 Une (1) épreuve au plastique 15\$
- 5.1.2 Adulte (18 ans et plus; non étudiant) :
- 5.1.2.1 Deux (2) épreuves et plus à la plume..... 40\$
 - 5.1.2.2 Une (1) épreuve à la plume 25\$
 - 5.1.2.3 Deux (2) épreuves et plus au plastique 25\$
 - 5.1.2.4 Une (1) épreuve au plastique 20\$
- 5.2 Chaque responsable doit remettre la totalité des coûts d'inscription durant la fin de semaine du tournoi avant samedi, midi.
- 5.3 Tout athlète inscrit qui décide de se retirer devra quand même défrayer la totalité des frais d'inscription.
- 5.4 Un joueur qui ne peut se rendre sur les lieux d'un tournoi dû à des causes majeures devra quand même s'acquitter de la moitié des frais d'inscription. Il appartient cependant au comité organisateur de décider de la nature des causes empêchant la participation au tournoi

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 6 : Déroulement du tournoi

- 6.1 Le comité organisateur est responsable de déterminer l'horaire et l'ordre dans lequel les épreuves seront jouées. Cependant, il devra quand même respecter les règles suivantes :
 - 6.1.1 Le tournoi doit toujours commencer par les épreuves de mixte.
 - 6.1.2 Les demi-finales et finales du mixte se jouent dès que les épreuves sont complétées et que les finalistes sont connus.
 - 6.1.3 Les demi-finales et finales des autres épreuves peuvent se jouer le dimanche.
- 6.2 L'arbitre en chef pourra décider de réunir au sein d'une même épreuve les joueurs de deux catégories qui se suivent si le nombre de joueurs ne permet pas de tenir des épreuves dans ces classes.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 7 : Déroulement des rencontres

- 7.1 Toutes les épreuves du tournoi peuvent être jouées en simple élimination ou à l'intérieur des pools. Les règles suivantes s'appliquent pour déterminer le type de charte.
 - 7.1.1 S'il y'a moins de 16 participants ou équipes, on utilisera les pools pour le déroulement des épreuves.
 - 7.1.2 S'il y'a au moins 16 participants mais moins de 32 participants ou équipes, on utilisera les pools pour le déroulement des épreuves a raison d'une seule manche par partie.
 - 7.1.3 Dans le cas où il y aurait 32 participants ou équipes ou plus, on utilisera la simple élimination pour le déroulement des épreuves à raison de deux manches par partie plus une troisième manche régulière en cas d'égalité.
 - 7.1.4 Toutes les épreuves de simple se joueront en simple-élimination pourvu qu'il y'ait au moins 8 participants. On utilisera les pools dans le cas où il y aurait moins de 8 participants
- 7.2 Les manches de toutes les épreuves doivent être des manches de 21 points.
- 7.3 Les parties régulières se déroulant dans un pool comportent un maximum de 2 manches avec une manche suicide 11 points en cas d'égalité sauf dans le cas d'exception énuméré à l'article 7.1.2
- 7.4 Les parties régulières se déroulant dans une charte de simple élimination comportent un maximum de 3 manches régulières, la troisième manche sera joué en cas d'égalité.
- 7.5 Les rencontres éliminatoires (quart de finale, demi-finale et finale) comportent un maximum de trois manches régulières, la troisième manche sera jouée en cas d'égalité.
- 7.6 Un repos de 120 secondes est autorisé entre la première et la deuxième manche ainsi qu'entre la deuxième et la troisième manche. Lors de cette période de repos les joueurs sont autorisés à sortir de la surface de jeu.
- 7.7 L'entraîneur pourra prodiguer des conseils à ses joueurs seulement à partir des quarts de finale.

S : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 8 : Appel des parties

- 8.1 Lors de l'appel de la partie, les participants doivent se présenter immédiatement sur le terrain qui leur est assigné.
- 8.2 Les participants ont trois minutes pour s'échauffer avant de débiter la partie.
- 8.3 Il est interdit aux athlètes de demeurer dans le gymnase sauf s'ils ont été appelés par la table de contrôle pour jouer ou comme étant en attente de jouer. Les joueurs qui ont terminé leur rencontre doivent quitter le gymnase immédiatement après avoir donné leur pointage à la table de contrôle.
- 8.4 En cas d'absence d'un des participants, le responsable de la table de contrôle procédera à trois appels successifs. Trois minutes après le dernier appel, le joueur ou l'équipe perdra automatiquement la partie.
- 8.5 L'arbitre en chef pourra, à sa discrétion, autoriser que la partie soit reprise plus tard s'il juge que les joueurs absents ont une raison suffisante.
- 8.6 Un participant qui perd une partie par défaut dans un pool perd automatiquement toutes les autres parties à l'intérieur du pool. Même celles qui sont déjà jouées.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 9 : Habillement

- 9.1 Tous les joueurs doivent porter chandail à manche courte, culotte courte, bas blanc et espadrille de gymnase lors de la tenue des épreuves.
- 9.2 Le port du survêtement n'est autorisé que durant les périodes d'échauffement. Le port du survêtement durant les rencontres nécessite l'autorisation de l'arbitre en chef.
- 9.3 Les vêtements portés ne devront comporter aucune allusion de nature raciste, sexiste ou discriminatoire. L'arbitre en chef pourra exiger d'un que celui-ci change de vêtement s'il juge que ces derniers sont inadéquats.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 10 : Comportement

- 10.1 L'athlète doit en tout temps maintenir un comportement respectueux envers les autres participants, entraîneurs et bénévoles.
- 10.2 Il est interdit de blasphémer pendant les parties.
- 10.3 L'alcool, la drogue ou toutes autres substances illicites sont interdites sur les lieux du tournoi.
- 10.4 Un joueur qui persiste dans un comportement irrespectueux pourra après les avertissements d'usage être expulsé du tournoi sans possibilité de remboursement.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 11 : Classement des participants dans un pool

- 11.1 Les règles suivantes s'appliquent dans l'ordre énuméré ci-dessous pour déterminer le classement des joueurs au sein d'un même pool :
1. Le nombre de parties gagnées;
 2. En cas d'égalité :
 - Entre deux participants :
 - 2.1. Le gagnant de la partie entre les deux opposants;
 - Entre trois participants et plus :
 - 2.1. Le nombre de manches gagnées;
 - 2.2. Le meilleur ratio points pour / points contre.
- 11.2 La règle des points pour / points contre sera utilisé pour déterminer le classement des joueurs évoluant dans des pools différents.
- 11.3 Lorsque plusieurs pools sont présents dans une même épreuve, le participant ayant terminé premier dans le pool #1 est classé au-dessus de celui ayant terminé premier dans le pool #2 qui lui est réputé classé devant celui ayant terminé devant le premier du pool #3, etc. Cette règle s'applique également si tous les deuxièmes de chacun des pools sont automatiquement qualifiés. Dans le cas où les meilleurs deuxièmes sont qualifiés, la règle du ratio points pour/points contre s'applique.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 12 : Participation aux finales.

12.1 Les règles suivantes s'appliquent pour déterminer les finalistes de chacune des épreuves du tournoi dans un pool.

12.1.1 Un seul pool de trois, les deux meilleurs participants sont finalistes.

12.1.2 Un seul pool de quatre les trois meilleurs participants sont sélectionnés.

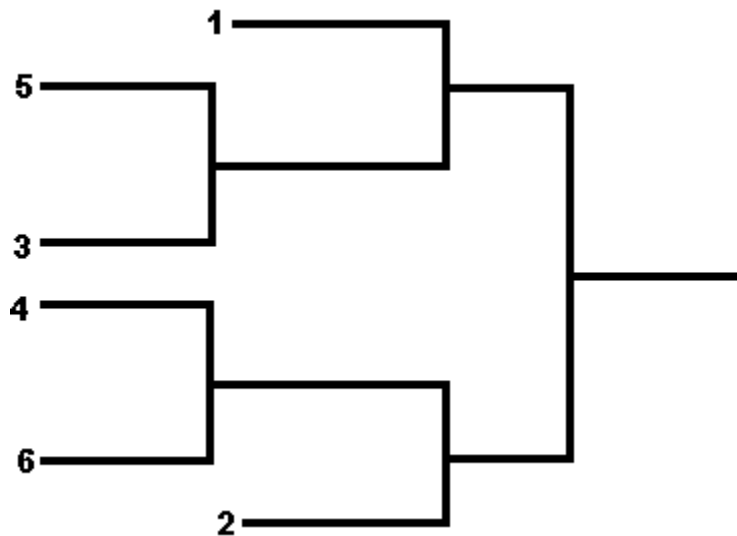
12.1.3 Un seul pool de plus de quatre joueurs, les quatre meilleurs joueurs sont sélectionnés

12.1.4 Deux pools: Les deux meilleurs joueurs ou équipes de chacun des pools sont sélectionnés.

12.1.5 § Trois pools : Les deux (2) meilleurs participants par pool sont sélectionnés de la façon suivante :

- Pool 1 : Position #1 et #6
- Pool 2 : Position #2 et #5

Pool 3 : Position #3 et #4 Une charte sera alors définie comme suit, avec deux matchs de quarts de finale :



12.1.6 Quatre pools : Le meilleur participant de chacun des pools est sélectionné

12.1.7 Cinq pools: Le meilleur participant de chacun des pools ainsi que les trois meilleurs deuxièmes de tous les pools en présence.

12.1.8 Six pools: Le meilleur participant de chacun des pools ainsi que les deux meilleurs suivants de tous les pools en présence

12.1.9 Sept pools: Le meilleur participant de chacun des pools ainsi que le meilleur suivant de tous les pools en présence

12.1.10 Huit pools : Le meilleur participant de chacun des pools.

12.2 Les règles suivantes s'appliquent pour déterminer l'ordre dans lequel les finalistes vont s'affronter.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.

<http://badminton.sept-iles.net/>

- 12.2.1 Deux finalistes : ceux-ci s'affrontent pour la grande finale.
- 12.2.2 Trois finalistes : Le deuxième affronte le troisième dans la demi-finale et le gagnant affronte le premier dans la grande finale
- 12.2.3 Quatre finalistes. Le premier affronte le quatrième et le deuxième affronte le troisième en demi-finale. Les deux gagnants s'affrontent en grande finale.
- 12.2.4 Huit finalistes
 - 12.2.4.1 Quart de finale 1: premier contre huitième
 - 12.2.4.2 Quart de finale 2 : deuxième contre septième
 - 12.2.4.3 Quart de finale 3 : troisième contre sixième
 - 12.2.4.4 Quart de finale 4 : quatrième contre cinquième
 - 12.2.4.5 Le gagnant du quart de finale 1 rencontre le gagnant du quart de finale 4
 - 12.2.4.6 Le gagnant du quart de finale 2 rencontre le gagnant du quart de finale 3.
 - 12.2.4.7 Les grands gagnants s'affrontent dans la finale.
- 12.3 Regroupement de catégories pour une épreuve :
 - 12.3.1 S'il y a dix participants ou plus, les positions 1 à 4 forment la demi-finale de la classe supérieure. Les positions 5 à 8 forment la demi-finale de la classe inférieure.
 - 12.3.2 S'il y a neuf participant ou moins, il n'y a qu'une seule classe pour la demi-finale. Les positions 1 et 2 sont en demi-finale. Les positions 3 à 6 forment des quarts de finale.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 13 : Contribution a l'ARBCN

- 13.1 **§** Le comité organisateur d'un tournoi doit verser une contribution de 5\$ par participant à l'ARBCN.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>

Article 14 : Prix aux gagnants

- 14.1 Chaque comité organisateur est autorisé à dépenser entre 900\$ et 1000\$ pour les prix aux gagnants ainsi que pour les prix de présence. Aucun prix ne devrait être remis aux finalistes. Cette règle ne s'applique pas au Championnat Côte-Nord.

§ : Nouveauté 2009-2010

© 2009 Association régionale de badminton de la Côte-Nord. Tous droits réservés.
<http://badminton.sept-iles.net/>